

# DOSSIER de SAISON 2016 / 2017



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du Comité du Nord

30 Octobre 2016

LEVAL

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

20 Avenue Saint Roch BP 10117

59302 Valenciennes Cedex

Tél : 03.27.47.96.55 – Fax : 03.27.47.35.88

Mail : [fsgt59@wanadoo.fr](mailto:fsgt59@wanadoo.fr) – Site : [fsgtnord.org](http://fsgtnord.org)



## **Assemblée Générale du Comité Nord à LEVAL**



### **Mot des membres du Comité Nord**

Il est de coutume de souhaiter une bonne nouvelle saison sportive, mais, ce n'est pas facile étant donné le contexte de notre DEMOCRATIE attaquée et blessée par des minorités extrémistes.

C'est difficile aussi pour nous qui avons subi les disparitions de camarades inoubliables et dernièrement, en juillet, le décès brutal du Coprésident du Comité Ambroise SCARAMUZZINO. Nous vous remercions de penser à eux.

L'année sportive 2015-2016 n'a pas été facile du fait du désengagement financier des collectivités politiques que ce soit au niveau Départemental, Régional ou National. Malgré quelques défections, nos effectifs sont restés stables grâce au travail fait dans nos clubs vers le sport loisir et santé qui est un créneau à exploiter.

Verra-t-on dans l'avenir nos efforts pour la formation de nos cadres, nos dirigeants, entraîneurs et arbitres récompensés ? A ce jour, ils sont plus au moins fructueux, il devient difficile d'intéresser nos adhérents.

Que dire de l'attitude de nos clubs et adhérents vis-à-vis de la participation à la vie fédérale ! Très peu de présence aux assemblées générales et de spécialités, aux assises. Dommage de ne pas exprimer nos idées, nos avis et aussi d'écouter et apprendre des autres.

Reparlons un peu de la FORMATION, c'est l'AVENIR de nos CLUBS. Il faut remplacer celles et ceux qui arrêtent, c'est ce qui va éviter des disparitions d'associations. Longtemps l'aide des bénévoles a suffi, aujourd'hui, ils restent essentiels, mais il doivent être formés. Pratiquants, parents et jeunes, il faut y penser. Merci de veiller à la pérennité des clubs F.S.G.T.

Bien sûr, l'année a eu aussi ses côtés positifs et encourageants. Ne serait ce que par l'activité des clubs et commissions.

Nos adhérents ont organisé nombre de rassemblements, compétitions, championnats et activités de loisirs. Notre site relate régulièrement tous ces événements. On retrouve aussi notre richesse organisatrice au Niveau Fédéral.

Alors bravo à vous et bien sûr, continuez cette année nouvelle. Nous savons déjà que de grands rendez-vous sont programmés et nous vous souhaitons réussite.

L'année 2016-2017, ne sera pas la même puisque c'est la suite des Jeux Olympiques et il faudra renouveler tous les comités départementaux mais encore régionaux avec la nouvelle REGION des HAUTS-de-FRANCE.

Dés à présent, nous sollicitons parmi nos adhérents du sang nouveau et plus de féminisation dans les instances. Il va sans dire que notre fédération doit fédérer autour de et vers des projets dans la convivialité. C'est une façon de vivre ensemble avec notre conception du Sport Pour Tous, du Sport Populaire.

Alors vous qui allez commencer cette nouvelle saison, nous vous remercions déjà pour votre adhésion et pour votre participation à la vie de la fédération.

Merci au personnel du comité pour son travail et dévouement.

Merci à tous les bénévoles.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à nous apporter votre savoir faire.

Nous vous souhaitons la meilleure année possible.



# AU SERVICE DES CLUBS

**Site du Comité  
actualisé au jour le jour  
[www.fsgtnord.org](http://www.fsgtnord.org)  
[Facebook/fsgtnord](https://www.facebook.com/fsgtnord)  
Calendriers, rendez-vous,  
résultats, photos, etc.**

**HORAIRES D'OUVERTURE  
des bureaux :  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 17 h sans interruption**

**Comité du Nord de la F.S.G.T.  
20 Avenue Saint Roch BP 10117  
59302 Valenciennes Cedex  
Tél : 03.27.47.96.55  
Courriel : [fsgt59@wanadoo.fr](mailto:fsgt59@wanadoo.fr)**



# MODALITES ADHESION - LICENCES

**Une licence omnisports  
pour pratiquer tous les sports,  
toute l'année,  
dans les clubs affiliés**

- **Pour être validée, toute demande d'affiliation doit être retournée au comité avec :**
  - **la prise obligatoire de 3 licences omnisports** minimum (article 12 du règlement intérieur F.S.G.T. adopté à l'A.G. extraordinaire du 11 novembre 2007)
  - **l'attestation** datée et signée par le Président ou le représentant légal de l'association et précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »
  - le **règlement** de l'affiliation

Vous pourrez ensuite faire les demandes des licences par courrier ou directement sur le net.
- Au comité, nous validons les demandes de licences, nous établissons les licences et nous vous informons du montant de votre facture par mail.  
**Dès réception de votre règlement,** nous vous envoyons le tout.
- Pour toute info, consulter le site ou s'adresser au Comité



Les dirigeants de clubs (Président, secrétaire, trésorier etc ...) et les membres de commission de spécialité doivent obligatoirement avoir une **licence omnisports**.



# LES TARIFS

## AFFILIATION : imprimé joint dans ce dossier

(pour validation , à renvoyer au Comité accompagné obligatoirement du règlement et de la prise des 3 licences)

- Catégorie 2 - Renouvellement : 153,00 €
- Catégorie 1 - Nouveau club : 87,00 €
- Catégorie 3 - Saisonnière 6 mois : 57,00 €

## LICENCES OMNISPORTS

### SANS ASSURANCE

### AVEC ASSURANCE\*

(né en 1997 et avant)	<b>ADULTE</b> : 30.61€	<b>ADULTE</b> : 33,61 €
(né entre 1998 et 2001)	<b>JEUNE</b> : 24.89€	<b>JEUNE</b> : 27,89 €
(né en 2002 et après)	<b>ENFANT</b> : 16.14€	<b>ENFANT</b> : 19,14 €

**CARTE F.S.G.T.** : 10,00 € Pour les adhérents ne pratiquant pas d'activité sportive et de responsabilité.

**CARTE ACCUEIL-DECOUVERTE** : avec assurance\* 4 mois tous sports (sauf activités à risques)

16,22 € (Adulte né en 1997)

13.72 € (Jeune né en 1998 à 2001)

10.17 € (Enfant né en 2002 et après)

**CARTE INITIATIVE POPULAIRE (1)** : 3.20 €

(1) Elle est valable de 1 à 3 jours consécutifs, même en semaine. Dans la saison, cette forme d'adhésion ne pourra être utilisée que 3 fois au maximum par la même personne. Les modalités d'utilisation restent sous la responsabilité des comités. Obligation pour obtenir cette carte d'être affilié à la F.S.G.T.

**LICENCE FAMILIALE OMNISPORTS/ Parents et enfants ensemble dans l'activité** (convention à établir avec la F.S.G.T.)

<u>Sans assurance</u>	<u>Avec assurance*</u>
2 personnes : 34.16 €	2 personnes : 40.16 €
3 personnes : 41.53 €	3 personnes : 50.53 €
4 personnes : 48.30 €	4 personnes : 60.30 €
5 personnes : 53.10 €	5 personnes : 68.10 €
6 personnes et plus : 60,37 €	6 personnes et plus : 78.37 €

\* Assurance : GROUPE MDS – Mutuelle des sportifs



# CARTE F.S.G.T. 59

## Disciplines concernées

Arbalète - Badminton - Canoë - Cyclotourisme - Danse - Equitation - Escalade - Fitness - Gymnastique d'entretien - Kayak - Marche nordique - Mini motos - Musculation (âge minimum ...) - Pêche - Petite enfance - Randonnée - Voile - Volley ball - VTT rando - Yoga (disciplines repérées à la fin de saison 2015/2016)

✚ toute nouvelle discipline non compétitive qui pourrait nous rejoindre (voir conditions auprès du Comité)

### Règle :

- Cette carte est exclusivement réservée à la pratique des activités départementales.
- Elle ne permettra pas d'accéder à une formation, stage, activités au niveau fédéral.
- Les clubs concernés doivent prendre l'affiliation accompagnée obligatoirement des 3 licences omnisports (article 12 du règlement intérieur F.S.G.T. adopté à l'A.G. extraordinaire du 11 novembre 2007).
- Les demandes doivent obligatoirement passer par le Comité. Pour les modalités s'adresser au Comité par mail ou par téléphone
- La couverture assurance sera assurée par la MAE (dépliant à votre disposition au Comité)

### Tarif :

**CARTE FSGT 59 (assurance comprise MAE)**

**Adulte – Jeune : 22,20 €**



# Pôle FORMATION

## les brevets fédéraux

Diplômes de Formation à l'encadrement **BÉNÉVOLE**

Le Brevet Fédéral avec 2 unités :

L'UC1 : unité de compétences transversales

L'UC2 : unité de compétences spécifiques

**Formations d'encadrants  
Sportifs** judo / athlétisme / sports de combat / marche  
nordique

**Stages  
sportifs**

**Formations  
des cadres**

**Formations  
b.a.f.a**

**Formations  
Psc1**

**Formations  
des bénévoles**

**Formation Préparation  
mentale**

Et toujours **le livret de l'animateur**

**Le livret fédéral d'animation a pour but de connaître le parcours de l'animateur**



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### A L'ATTENTION DES RESPONSABLES DES ASSOCIATIONS ET CLUBS

1. La présente demande d'affiliation implique de la part de l'association, l'ADHESION PLEINE ET ENTIERE AUX STATUTS ET REGLEMENTS DE LA FSGT (documents téléchargeables sur le Site Internet de la FSGT), dont, l'obligation pour l'association de la prise d'au moins trois licences (Article 12 du Règlement intérieur FSGT).
2. CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE EN COMPETITION :  
Conformément aux dispositions du Code du sport (articles L 231-2 et L 231-3), **le certificat médical est obligatoire pour la délivrance d'une première licence ou chaque année pour la pratique d'une activité en compétition.**  
Nous vous conseillons vivement de conserver l'original (ou du moins une photocopie certifiée conforme) du certificat médical présenté par l'adhérent. Celui-ci vous sera demandé en cas d'accident et / ou de litige.
3. OBLIGATION D'INFORMATION EN MATIERE D'ASSURANCES : Conformément aux dispositions du Code du sport et à l'article 14 du Règlement intérieur FSGT, **la licence ne peut être délivrée qu'à une personne justifiant la souscription d'une assurance individuelle auprès d'un assureur agréé de son choix.**  
**- Les dirigeants des associations ou des groupements sportifs sont tenus d'informer expressément chaque adhérent de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels auxquels il peut être exposé du fait de sa pratique sportive.**  
En la matière, et conformément aux dispositions du Code du sport, la FSGT propose un contrat d'assurance, souscrit auprès de la **Mutuelle des Sportifs (MDS)**.  
L'adhérent a la possibilité de refuser la souscription du contrat proposé par la FSGT. Dans ce cas, il devra justifier auprès de votre association de la souscription d'une assurance individuelle auprès d'un assureur agréé de son choix.  
**- Les dirigeants des associations ou des groupements sportifs doivent faire signer la « Fiche signalétique adhérent » par chaque licencié (ou par le représentant légal pour les mineurs).**  
La « **Fiche signalétique adhérent** » correspond à la partie supérieure du formulaire licence FSGT.  
Cette fiche atteste que le licencié a bien pris connaissance du formulaire MDS / FSGT, remis par l'association, et relatif aux dispositions et garanties proposées avec l'assurance de base INDIVIDUELLE ACCIDENT et l'assurance complémentaire SPORTMUT FSGT et atteste du choix expressément formulé par le licencié en la matière.  
Après sa signature par le licencié, la « **Fiche signalétique adhérent** » doit être conservée par l'association.

## - ATTESTATION -

(A REMPLIR ET A SIGNER OBLIGATOIREMENT PAR LE PRESIDENT OU LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ASSOCIATION)

Je soussigné (Nom et Prénom), .....

Président de l'association ou son représentant légal, reconnais être expressément informé par la FSGT des dispositions légales en vigueur, et notamment les « informations très importantes aux responsables des associations » ci-dessus.

Par la présente, j'atteste sur l'honneur que chaque membre de l'association pour lequel sera délivrée une licence ou carte FSGT pour la saison sportive 2015-2016 ou pour l'année civile 2016 :

1. **Sera en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive ou à la pratique sportive en compétition daté de moins d'un an pour la délivrance d'une première licence ou pour la pratique d'une activité en compétition (conformément aux articles L 231-2 et L 231-3 du Code du sport).**
2. **À chaque adhérent (ou le représentant légal pour les mineurs), souhaitant ou pas souscrire à l'assurance individuelle accident proposée, sera remis le dépliant d'information de la Mutuelle des Sportifs (MDS).**  
Ce dépliant informe des garanties relatives à l'assurance de base INDIVIDUELLE ACCIDENT et à l'assurance complémentaire SPORTMUT FSGT (conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de la FSGT).
3. **De même, chaque adhérent (ou le représentant légal pour les mineurs), signera la « Fiche signalétique adhérent » de la partie supérieure du formulaire licence FSGT qui précise le choix de l'adhérent de souscrire ou pas à l'assurance de base INDIVIDUELLE ACCIDENT et à l'assurance complémentaire SPORMUT FSGT.**  
**Cette fiche sera conservée par l'association.**

Fait à ..... le .....

Signature du Président ou du représentant légal de l'association

Cachet de l'association

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

# El' feul' du 59

Pensez à envoyer vos événements, vos photos, vos résultats, ils paraîtront sur El'feul' du 59 (mensuelle)

## L'ensemble des associations F.S.G.T. bénéficie d'une protection juridique



Votre contrat de protection juridique  
Votre sérénité juridique et administrative

Du conseil juridique dans tous les domaines d'interventions, notamment :

ACTIVITES STATUTAIRES  
REGLEMENTS SPORTIFS  
INTERETS PATRIMONIAUX  
PRUD'HOMMES  
ADMINISTRATION

Un n° de téléphone à retenir  
(pour un service illimité du lundi au samedi de 9h à 20h)

**01.48.10.59.49**

## PENSEZ A VOS BENEVOLES SE RENSEIGNER AUPRES DU COMITE

PROPOSITION DE RECOMPENSE

MEDAILLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MEDAILLE PROPOSEE :      **BRONZE**          **ARGENT**          **OR**   

*L'attribution de la Médaille de la Jeunesse et des Sports répond aux règles fixées par le décret du 14 octobre 1969 n° 69-942.*

- ⇒ **BRONZE** :      8 ans de services rendus à la cause de la Jeunesse et des Sports.
- ⇒ **ARGENT** :      12 ans de services rendus à la cause de la Jeunesse et des Sports et être titulaire de la Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports depuis au moins 4 ans au moins.
- ⇒ **OR** :              20 ans de services rendus à la cause de la Jeunesse et des Sports et être titulaire de la Médaille d'Argent de la Jeunesse et des Sports depuis au moins 8 ans au moins.



En individuel...En famille...Avec son club

**SPORTEZ-VOUS !**

à tous les âges de la vie

# JOURNÉE SPORT POUR Tous

Gratuit

Samedi 8 Octobre 2016

de 14 h à 17h30

Complexe sportif Curie  
rue de Velaine - AUBY

Cadeau  
Souvenir

FORUM

des ASSOCIATIONS

dès 10h



03.27.47.96.55 ou

[www.fsgtnord.org](http://www.fsgtnord.org)





« LA BOUTIQUE DU COMITE » = « VOTRE BOUTIQUE »

# MATERIELS EQUIPEMENTS SPORTIFS RECOMPENSES CADEAUX

**Trophées, coupes & médailles**

**Matériel arts martiaux**

**Objets publicitaires**

**Des équipements de marque**

**Confection textile**

**Tee-shirt, polaire, blouson avec et sans manches,  
survêtement, etc...**

**TOUT PEUT ETRE PERSONNALISE**

**Logo Texte Photo**

**Villes, comités d'entreprises, clubs,  
associations, individuels, etc...**

**DEVIS SUR SIMPLE APPEL**

**Tél : 03 27 47 96 55 Courriel :  
cosports.valenciennes@gmail.com**

**Pensez à vos cadeaux de club !**